BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2025

Date de la convocation : 4 mars 2025 *transmise le : 4 mars 2025*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 17*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER , Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE, Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud OTTMANN

2025-029 Urbanisme - Désignation d'un membre du conseil municipal dans le cadre de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.422-7

CONSIDERANT le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme DP 067 205 25 R0015 déposée par la Communauté de Communes de la Bass Zorn pour laquelle le Maire est considéré comme intéressé au projet, du fait qu'il est Président de la CCBZ.

Monsieur le Maire quitte la séance,

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250311-2025-029-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de désigner Madame Nathalie GRATHWOHL pour signer tout document relatif à la demande DP 067 205 25 R0015 déposée par la Communauté de Communes de la Basse Zorn et prendre la décision relative à ladite autorisation d'urbanisme.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 20.03.2025
Publié le 20.03.2025
Transmis à la Préfecture le 20.03.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Arnaud OTTMANN

Le Maire
Denis RIEDINGER

MAIRIE DE HOERDT
67720

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250311-2025-029-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025